



Tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières au 31 décembre 2020

Nature des titres concernés	Date assemblée générale	N° résolution	Durée et date d'expiration	Montant maximal autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2020
Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux ^(a)	25/04/2018	20 ^e résolution	38 mois soit jusqu'au 24/06/2021	1 % du capital à la date d'utilisation par le conseil de l'autorisation	53 312 actions attribuées gratuitement (36 080 actions au titre du plan 1-2018 et 17 232 actions au titre du plan 2-2018) au titre des 20 ^e résolution et 23 ^e résolution (CE)
Délégation pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ^(b)	24/04/2019	18 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 23/06/2021	Actions : 15 M€ (plafond indépendant)	Néant
Autorisation à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions ^(b)	24/04/2020	20 ^e résolution	18 mois soit jusqu'au 23/10/2021	5 % des actions composant le capital social ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme Prix maximum d'achat : 130 € par action Montant maximal de l'opération : 500 M€	Utilisation dans le cadre du contrat de liquidité à hauteur de : <input checked="" type="checkbox"/> achat : 484 804 actions <input checked="" type="checkbox"/> vente : 484 804 actions <input type="checkbox"/>
Autorisation pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues	24/04/2020	21 ^e résolution	18 mois soit jusqu'au 23/10/2021	10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents	Néant
Autorisation pour augmenter le capital social avec DPS (émission réservée aux actionnaires) ^(b)	24/04/2020	22 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 23/06/2022	38 M€ (Faculté d'émettre uniquement des actions ordinaires)	Néant
Délégation pour augmenter le capital social pour rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ^(b)	24/04/2020	23 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 23/06/2022	10 % du capital social (Montant s'imputant sur le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 22 ^e résolution de l'AGM du 24/04/2020, soit 38 M€)	Néant
Délégation pour augmenter le capital social par émission réservée aux salariés dans le cadre du PEE (plan d'épargne d'entreprise)	24/04/2020	24 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 23/06/2022	1 % du capital dilué au jour de l'AGM du 24/04/2020 (Montant s'imputant sur le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 22 ^e résolution de l'AGM du 24/04/2020, soit 38 M€)	Néant

(a) Sous-plafond pour les mandataires sociaux de 2 % des actions attribuées au cours dudit exercice.

(b) Suspension en période de pré-offre et d'offre publique.